



No de résolution  
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
TROISIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2007-2008)  
LE 20 NOVEMBRE 2007**

**01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

À 21 h 55, la séance est ouverte par Madame Susan Tremblay, directrice générale.

**02.00 CONSTAT DES PRÉSENCES PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

**M<sup>mes</sup> les commissaires**

Suzanne Gaudette (8)  
Marie-Louise Kerneis (7)  
Chantal Zaccour (20)

**MM. les commissaires**

Jean-Pierre Bélair (23)  
Marcel Gélinas (3)  
Luc-Pierre Laferrière (19)  
Alban Synnott (12)

Tous commissaires formant quorum.

**ET :**

**MM. les commissaires représentant du comité de parents**

Marc Viau, niveau primaire  
Roch Thibault, niveau secondaire

**AINSI QUE :**

M<sup>mes</sup> Susan Tremblay, directrice générale  
Carole Blouin, directrice générale adjointe  
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

**ET :**

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles  
Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications  
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières  
Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire

C.E.-02857-11-07

**03.00 DÉSIGNATION D'UNE PRÉSIDENTE POUR LA SÉANCE EN COURS –  
ARTICLE 156 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que « Les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires »;

CONSIDÉRANT l'article 156 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Jusqu'à la nomination du président, les séances du conseil sont présidées par l'un des commissaires désigné à cette fin par le conseil des commissaires »;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que les commissaires représentants du comité de parents n'ont pas le droit de vote au conseil des commissaires ou au comité exécutif (Art. 148 LIP);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du comité exécutif désignent **Madame Susan Tremblay** à titre de présidence d'assemblée jusqu'à la nomination du ou de la présidente du comité exécutif de la Commission scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.- 02858-11-07

**04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 PROCÉDURE D'ÉLECTION**

05.01 Adoption d'une procédure d'élection

05.02 Secrétaire d'élection – Désignation pour toutes les nominations

05.03 Deux scrutateurs – Désignation pour toutes les nominations

**06.00 NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE AU COMITÉ EXÉCUTIF**

06.01 Mise en nomination et clôture de la période de la mise en candidature

06.02 Scrutin et décompte

06.03 Nomination

**07.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**08.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**09.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SecrÉTARIAT GÉNÉRAL**

09.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2007

09.02 Nomination de la vice-présidente au comité exécutif

09.02.01 Mise en candidature et clôture de la période de la mise en candidature

09.02.02 Scrutin et décompte

09.02.03 Nomination

**10.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**11.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

**12.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**13.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**14.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**15.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**16.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**17.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**



No de résolution  
ou annotation

## 18.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02859-11-07

#### 05.00 PROCÉDURE D'ÉLECTION

##### 05.01 ADOPTION D'UNE PROCÉDURE D'ÉLECTION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent la procédure d'élection pour procéder à l'élection de la présidence et de la vice-présidence du comité exécutif de la Commission scolaire.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02860-11-07

##### 05.02 SECRÉTAIRE D'ÉLECTION – DÉSIGNATION POUR TOUTES LES NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe, soit nommée secrétaire d'élection.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02861-11-07

##### 05.03-a SCRUTATEUR – DÉSIGNATION POUR TOUTES LES NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, soit nommé scrutateur.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02862-11-07

##### 05.03-b SCRUTATEUR – DÉSIGNATION POUR TOUTES LES NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, soit nommé scrutateur.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 06.00 NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE AU COMITÉ EXÉCUTIF

##### 06.01 MISES EN CANDIDATURE

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que « Les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires »;

CONSIDÉRANT l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le **président** et le vice-président de la Commission scolaire »;



No de résolution  
ou annotation

C.E.-02863-11-07

Madame Suzanne Gaudette, commissaire, propose Monsieur Jean-Pierre Bélair.

Madame Chantal Zaccour, commissaire, propose Monsieur Marcel Gélinas.

Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire, propose Monsieur Alban Synnott.

### **CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE LA MISE EN CANDIDATURE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la période de la mise en candidature au poste de **président** ou de **présidente** du comité exécutif de la Commission scolaire soit close.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Après la clôture de la période de mise en candidature, Madame Susan Tremblay, présidente d'assemblée, vérifie l'acceptation des commissaires mis en candidature en commençant par la dernière candidature

Monsieur Alban Synnott, commissaire; il accepte.  
Monsieur Marcel Gélinas, commissaire; il accepte.  
Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire; il accepte.

Selon la procédure d'élection adoptée en 05.01, Madame Susan Tremblay, présidente d'assemblée, accorde aux candidats en nomination une période de 5 minutes pour prononcer une allocution.

### **06.02 SCRUTIN ET DÉCOMPTE**

Ayant plus d'une candidature à la présidence du comité exécutif, Madame Susan Tremblay, présidente d'assemblée, procède au scrutin secret.

### **06.03 COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE – ARTICLES 155, 179, 182**

Au terme du scrutin secret, Madame Susan Tremblay, présidente d'assemblée, déclare **Monsieur Alban Synnott**, président du comité exécutif pour une durée d'un an.

Madame Susan Tremblay cède la présidence d'assemblée à Monsieur Alban Synnott.

Monsieur Alban Synnott remercie les commissaires pour leur confiance.

### **07.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

### **08.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

### **09.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

#### **09.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2007**

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre

C.E.-02864-11-07



No de résolution  
ou annotation

présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

**CONSIDÉRANT** l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires ».

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Roch Thibault, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2007.

Et que le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2007 soit approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**09.02 NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT OU DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

**09.02.01 MISES EN CANDIDATURE**

**CONSIDÉRANT** l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que « Les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires »;

**CONSIDÉRANT** l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le président et le **vice-président** de la Commission scolaire »;

Monsieur Alban Synnott, commissaire, propose Monsieur Jean-Pierre Bélair.

Madame Chantal Zaccour, commissaire, propose Monsieur Marcel Gélinas.

-02865-11-07

**9.02.02 CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE LA MISE EN CANDIDATURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la période de la mise en candidature au poste de **vice-président** ou de **vice-présidente** du comité exécutif de la Commission scolaire soit close.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Après la clôture de la période de mise en candidature, Monsieur Alban Synnott, président, vérifie l'acceptation des commissaires mis en candidature en commençant par la dernière candidature.

Monsieur Marcel Gélinas, commissaire; il accepte.



No de résolution  
ou annotation

Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire; il accepte.

**09.02.02 SCRUTIN ET DÉCOMPTE**

Ayant plus d'une candidature à la vice-présidence du comité exécutif, on procède au scrutin secret.

**09.02.03 COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE – ARTICLES 155, 179, 182**

Au terme du scrutin secret, Monsieur Alban Synnott, président, déclare **Monsieur Jean-Pierre Bélair**, vice-président du comité exécutif pour une durée d'un an.

**10.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**11.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

**12.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**13.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**14.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**15.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**16.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**17.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

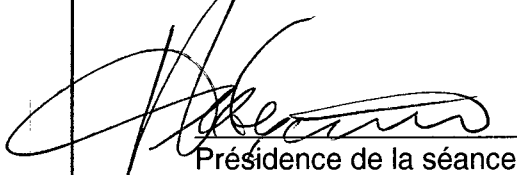
**18.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**


À 22 h 10,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
Présidence de la séance

  
Secrétaire générale

A.14.02  
D:\Textes\2007-2008\CEX\Procès-verbaux\20 novembre 2007 - A.14.02.doc

C.E.-02866-11-07